



Ouverture du portail et de son *espace information* :
le 1er décembre 2016

Ouverture de l'espace inscription

Inscriptions et formulation des vœux sur le portail
du 20 janvier jusqu'au 20 mars 2017 18h

Il est possible de formuler au **maximum 24 vœux** dont 12 maximum par type de formation soit :
12 pour les CPGE+CPES (dont 6 maxi par voie de CPGE), 12 pour les DUT, 12 pour les STS+DMA+DTS, 12 pour les Licences (L1 + PACES), 12 pour les écoles d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement, par exemple les 5 écoles du groupe INSA comptent pour un seul vœu), 12 pour les écoles nationales supérieures d'architecture, 12 pour les écoles de commerce, 12 pour les écoles supérieures d'arts et 12 pour les autres formations (DCG, MAN Hôtellerie, MAN arts appliqués).

Attention : vous devez classer vos vœux selon vos préférences
Modification de l'ordre des vœux jusqu'au **31 mai 2017**

Modification (saisie de notes, lettre de motiv...), **confirmation** (une candidature confirmée devient définitive), et le cas échéant **impression des fiches de vœu** avant le **2 avril 2017**

Les formations

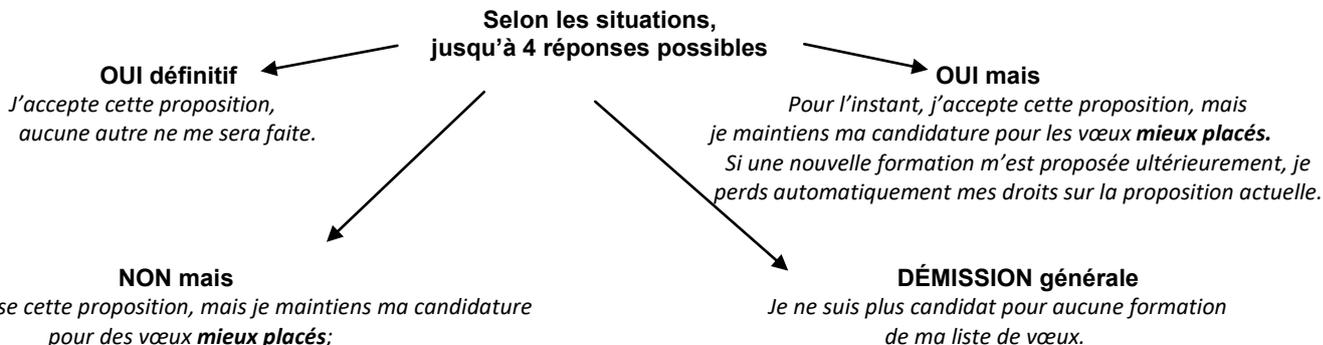
- 1^{ère} année de licence
- 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES) : médecine, odontologie, pharmacie et sage-femme
- DUT y compris par apprentissage
- CPGE
- CPES Arts
- École d'ingénieurs
- BTS, BTS Agricole ou BTS par apprentissage en lycée ou CFA
- DCG
- DTS
- DMA
- Classe de mise à niveau hôtellerie ou arts appliqués
- École Nationale Supérieure d'Architecture
- École d'art
- École de commerce
- Diplôme d'état de technicien de laboratoire médical
- Formation de technicien supérieur en pharmacie et cosmétique industrielle
- Diplôme d'état de manipulateur en électroradiologie médicale

Consultez la liste disponible dans la rubrique « **Recherche de formations** ». Pour les autres formations de l'académie d'Orléans-Tours (paramédicales, sociales, ...), s'adresser directement aux établissements

Les propositions d'admission

3 phases de propositions d'admission avec un délai de 5 jours pour répondre :
→ le 8 juin 14h, → le 26 juin 14h, → le 14 juillet 14h.

Dès qu'une proposition d'admission vous est faite, tous les vœux que vous avez classés en-dessous **s'annulent** automatiquement.



Attention ! Tant que vous n'avez pas répondu « OUI définitif » à une proposition, vous devez vous connecter à votre dossier électronique à chaque phase de proposition. Sans réponse de votre part dans les délais imposés, vous serez automatiquement démissionné.

Inscription administrative

→ Après avoir répondu **OUI définitif** à la proposition d'admission qui vous est faite dans votre dossier électronique, un message vous précise les modalités particulières d'inscription : dates, dossier administratif... L'obtention du baccalauréat est indispensable pour s'inscrire dans la plupart des formations post bac.

Procédure complémentaire

Se porter candidat à **partir du 27 juin 2017 14h** dans les formations disposant de places vacantes. Deux cas :

- vous ne vous êtes pas inscrit avant le 20 mars,
 - vous n'avez pas répondu « oui définitif » à une proposition d'admission.
- La procédure est entièrement électronique et se déroule jusqu'à la fin du mois de septembre.
- Sur Internet, vous devez remplir un dossier d'inscription et formuler des vœux pour les formations qui offrent des places et pour lesquelles vous ne vous êtes pas déjà porté candidat.
 - Consultez ensuite votre dossier électronique pour savoir si une place est proposée. Vous devez répondre dans un délai de 5 jours pour accepter ou refuser cette place, délai réduit à 3 jours à partir du 20 août et à 1 jour à partir du 1^{er} septembre.
 - En cas d'acceptation, vous contactez l'établissement pour procéder à votre inscription administrative.